



**DECLARATION D'INTENTION AU TITRE DES
ARTICLES L.121-18 ET R. 121-25 DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet de renouvellement
urbain de la ZAC Mas du
Taureau
Vaulx-en-Velin (69)**

**Autorité concédante : Métropole de Lyon
Maitre d'ouvrage – Porteur de projet : La SERL
4 Bd Eugène Deruelle –CS 13312
69427 LYON CEDEX03**

Juillet 2022

PREAMBULE

Le quartier prioritaire politique de la ville Grande Ile de Vaulx en Velin, dont le quartier du Mas du Taureau fait partie, a été retenu en 2014 par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les objectifs de ce nouveau projet de renouvellement urbain à l'échelle de la Grande Ile sont : (extrait de la délibération Métropole de Lyon) :

- Le désenclavement de la Grande Ile par les transports en commun pour ouvrir aux habitants toutes les opportunités de l'agglomération,
- La diversification de l'habitat,
- L'apport d'activités économiques et commerciales pour des quartiers plus mixtes,
- L'amélioration de l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle des habitants,
- La réussite éducative et la formation des jeunes à travers un programme d'équipements publics ambitieux,
- L'excellence environnementale au travers du projet d'aménagement du Mas du taureau (éco-quartier) et des réhabilitations énergétiques des bailleurs sociaux,
- L'amélioration de la tranquillité publique par des aménagements adaptés et une gestion urbaine clarifiée,

Pour mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau, il a été décidé la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concerté dont le dossier de création modificatif et sa réalisation sous forme d'une concession d'aménagement ont été approuvés par délibération de la Métropole de Lyon le 15 décembre 2017

Au terme d'une procédure de mise en concurrence, la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) a été désignée aménageur de la ZAC du Mas du Taureau par délibération de la Métropole de Lyon du 24 juin 2019.

Le projet d'aménagement urbain de la ZAC Mas du Taureau :

- Fera l'objet d'une évaluation environnementale et d'une autorisation environnementale ;
- Fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique portée par la SERL ;
- Fera l'objet d'un dossier de réalisation de ZAC délibéré par la Métropole de Lyon
- Nécessitera le dépôt d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire) ;

1 – Motivations et raisons d'être du projet // Plan et programme dont il découle

CONTEXTE DU PROJET

Le territoire de la Grande Ile fait l'objet d'un ambitieux projet de rénovation urbaine engagé depuis 2003, dans le cadre du Plan National de Renouvellement Urbain 1 (PNRU 1).

Le secteur de la ZAC du Mas du Taureau fait partie du projet Grand Ile, suivi et coordonné par le Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin.

Ce secteur à l'ouest du centre-ville de Vaulx-en-Verin n'a cependant pas connu la même dynamique urbaine que celle enclenchée sur d'autres quartiers comme le centre-ville ou la Grappinière ; il continue de présenter des indicateurs sociaux préoccupants et des dysfonctionnements urbains et présente un risque de décrochage social et territorial.

Dans le cadre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy », la ZAC Mas du Taureau a été retenue par l'État, parmi les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU.

Le projet urbain de la ZAC Mas du Taureau s'étend sur un périmètre d'environ 40 ha. Celui-ci prévoit la réalisation d'un programme de construction d'environ 133 000 m² de surface de plancher (SDP) hors équipements publics de superstructure. Le projet urbain s'inscrit en complémentarité des premières opérations engagées dans le cadre de l'ANRU.

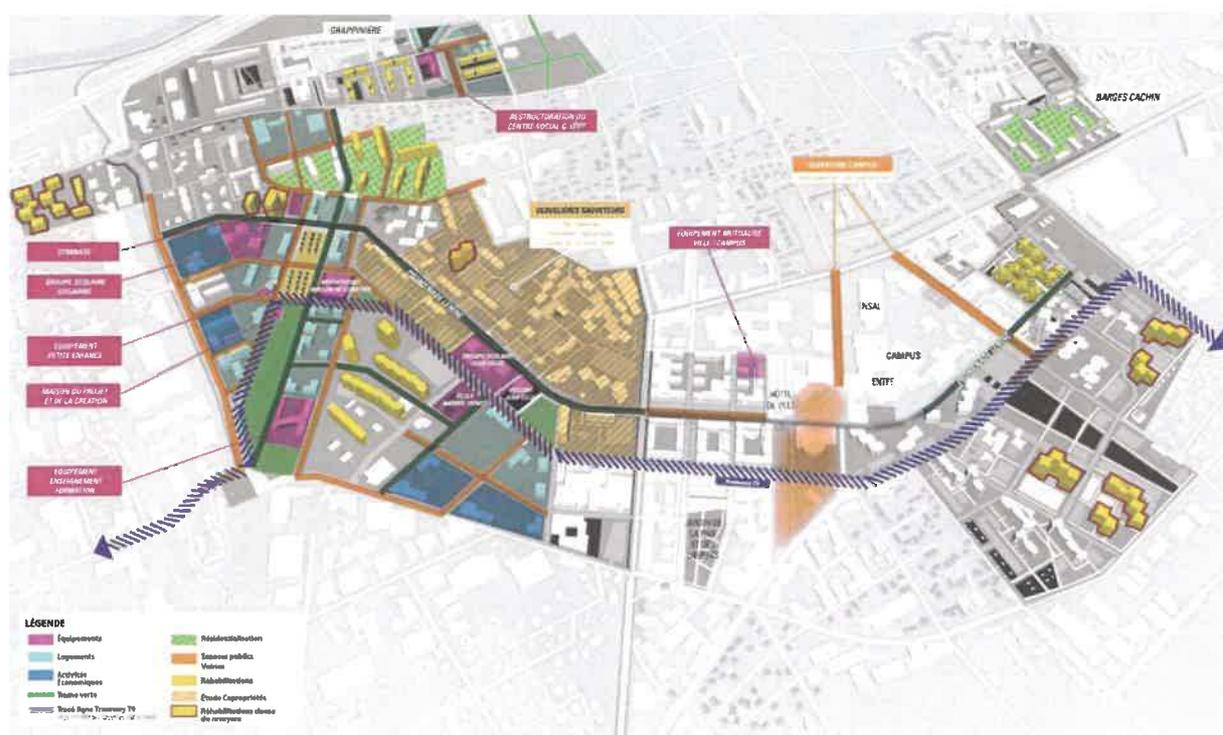


Figure 1 : Périmètre du projet Grand Ile

PERIMETRE D'ETUDES ET DU PROJET

Le périmètre de projet d'environ 40 ha est délimité par l'avenue d'Orcha à l'ouest, l'Avenue Maurice Thorez à l'est, l'avenue du 8 mai 1945 au nord et rue du Pré de l'Herpe au sud.

OBJECTIFS

Les principaux objectifs du projet sont :

- **Désenclaver le quartier**

Il s'agit de mieux relier le Mas Taureau aux autres quartiers limitrophes (Grappinière, Noirettes, Grolières, Sauveteurs / Cervelières et centre-ville), à Villeurbanne à L'Ouest et d'améliorer les circulations (tous modes de déplacement) à l'intérieur du quartier (suppression d'impasses, création de nouvelles voiries apaisées, amélioration des cheminements piétons...). Il est important de créer une nouvelle trame viaire afin de permettre une meilleure desserte. Les voiries devront être aménagées dans un souci d'apaisement de la circulation et de développement des modes actifs.

Ce projet de renouvellement urbain bénéficie du développement des transports en commun et particulièrement l'arrivée du tramway T9 dont deux stations desserviront la ZAC et le déploiement d'une voie Lyonnaise (piste cyclable)

- **Améliorer et diversifier l'habitat**

Il s'agit de :

- Démolir un dernier immeuble appartenant à ALLIADE Habitat se trouvant au sud de la ZAC : Pierre Dupont. Le relogement est actuellement en cours et il est réalisé par le bailleur,
- De conforter la réhabilitation et la résidentialisation des immeubles de logements sociaux conservés, afin d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire
- De construire de nouveaux programmes d'habitat pour répondre à l'ensemble des besoins (diversité des statuts d'occupation, de typologies et de programmation, nouveaux usages, ...).

- **Développer une mixité fonctionnelle**

Il s'agit de :

- Réorganiser l'implantation des commerces existants au sein de la future polarité commerciale qui sera organisée autour de la place centrale et du parvis de la Médiathèque.
- Reconfigurer l'espace public pour permettre au marché forain de se déployer dans la future centralité.
- Accueillir de nouvelles activités économiques principalement à vocation artisanale afin de trouver une mixité d'usage à l'échelle du quartier.

Des équipements sont également construits sur le quartier pour développer une offre culturelle (médiathèque), d'enseignement (pôle de formation et d'enseignement supérieur et groupe scolaire) et sportive (terrains et gymnase).

- **Aménager et requalifier les espaces extérieurs**

Il s'agit de conserver au maximum le patrimoine végétal existant, de le mettre en valeur, de le renforcer et d'aménager de nouveaux espaces extérieurs, en adéquation avec les attentes des habitants et répondant à leurs besoins. La dimension végétale et paysagère forte du projet est prépondérante.

Des continuités avec la trame verte déjà en place seront à affirmer.

Un travail spécifique sera à engager avec le bailleur EMH en lien avec son projet de résidentialisation, notamment pour les résidences des Noirettes situées au Nord de la ZAC.

Il s'agit également de requalifier les espaces extérieurs en confortant les usages existants et en favorisant le développement de nouveaux usages à destination de tous les publics.

Les principes d'aménagement se traduisent principalement par :

- La requalification des voies existantes en vue de leur apaisement : Chemin de la ferme, rue des Frères Bertrand, rue Ernest Renan,
- La réalisation de nouvelles voiries résidentielles afin de desservir les nouveaux lots et faire la jonction sur le réseau viaire existant,
- Le maillage des rues en accroche avec les avenues d'Orcha, Gaston Monmousseau et du 8 mai 1945 afin de mieux relier le secteur du Mas du Taureau, au centre-ville de Vaulx-en-Velin ou au village et aussi avec Villeurbanne doublé d'un maillage de cheminements piétons paysagers,
- La requalification de l'Avenue Maurice Thorez pour permettre l'intégration du Tramway T9,
- La création d'un ensemble d'espaces publics allant du Nord au Sud (Place Centrale, Parvis de la Médiathèque et un parc) représentant environ 2,8 hectares,
- L'intégration au sein des opérations immobilières de cœurs d'îlots généreux et végétalisés qui seront conçus en continuité des espaces publics (palette végétale et îlots de fraîcheur).

PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

Le projet urbain de la ZAC Mas du Taureau développe au global environ 133 000 m² de SDP :

- **Environ 91 000 m² SDP de logements**, soit environ 1 300 logements collectifs ;
- **Environ 25 000 m² SDP environ d'activités économiques** essentiellement positionnées sur les avenues d'Orcha et Monmousseau ;
- **Environ 14 850 m² SDP dédiés à la création d'un pôle de formation et d'enseignement supérieur** ;
- **Environ 2 300 à 2 500 m² SDP environ pour les commerces de proximité** en pieds d'immeubles dont environ 1 000 m² SDP dédiés à l'implantation d'une locomotive alimentaire en accroche avec la place du marché ;
- **Environ 15 585 m² SDP environ pour la programmation d'équipements publics de superstructure** (Un groupe scolaire, un gymnase, une Médiathèque Maison de Quartier, une Halle de marché, une crèche, une maison du projet et de la création).

Au total, dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, 1354 logements ont été démolis. Dans le cadre du NPNRU, 248 logements du bailleur social Alliade Habitat seront démolis en 2023. Ce qui porte le volume total à terme de démolitions à 1602 logements sur le quartier du Mas du Taureau. Le bailleur EMH a mené plusieurs opérations de réhabilitations des parties communes (isolation thermique...) et parties privatives pour un total de 1307 logements.

Sur les 40 ha du projet, un peu plus de 13 ha seront des espaces publics.

PHASAGE

Le phasage de l'opération de renouvellement urbain sera conditionné par la démolition du patrimoine d'ALLIADE Habitat (résidence Pierre Dupont) qui représente 248 logements (en cours de relogement) et la démolition de la galette commerciale se trouvant autour de l'actuelle Place Guy Môquet.

Le maître d'ouvrage de démolition de Pierre Dupont est le bailleur ALLIADE Habitat, avant cession du terrain nu à l'aménageur.

Est Métropole Habitat a déjà réalisé la réhabilitation de ses logements se trouvant sur le secteur de Grand Bois et Malval et il vient de terminer la réhabilitation de son patrimoine sur Noirettes et il travaille actuellement en partenariat avec la SERL sur la résidentialisation de cet ensemble.

Le phasage des opérations de construction et de réaménagement des espaces publics est encore à l'étude en lien avec les différents maîtres d'ouvrage intervenants sur la ZAC. Les travaux devraient pouvoir démarrer au cours du deuxième semestre 2023.

2- Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affectée par le projet

Les communes susceptibles d'être affectées par le projet sont les suivantes :

- Vaulx-en-Velin (69 120),
- Villeurbanne (69 100),

3- Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

L'HOMME, LA FAUNE ET LA FLORE :

Cadre de vie/population

Le projet pourrait générer des nuisances pour les habitants en phase chantier mais permettra à terme une amélioration significative du cadre de vie et une plus grande attractivité du territoire dans un cadre végétalisé, apaisé et confortable.

Pour pallier les nuisances liées aux chantiers (nuisances sonores, poussières, vibrations, etc.), il pourra être prescrit des chartes chantier « vert ».

Il pourra être mis en place des aménagements transitoires qui seront réfléchis avec l'appui des habitants afin d'accompagner ce temps long de chantier.

Milieu naturel

Un prédiagnostic écologique a déjà été réalisé, un diagnostic sur un cycle biologique complet a été complété, au cours de l'année 2020 et 2021. Une étude phytosanitaire est en cours sur la trame verte existante.

Le site d'étude est localisé dans un contexte écologique assez pauvre en terme de zonages naturels et réglementaires. L'aire d'étude immédiate s'inscrit en contexte urbain et dans un périmètre plus élargi se trouve le parc de Méribel et le canal de Jonage.

Une partie de la ZAC se situe sur les champs captant de Crépieu Charmy.

À travers le prisme de la trame écologique et d'après la Trame Verte et Bleue du Grand Lyon, un principe d'une continuité écologique est à créer du Nord au Sud de la ZAC. Le site est toutefois entouré d'importants axes routiers qui constituent des barrières à la dispersion des espèces.

L'impact identifié est modéré dans la mesure où, à terme, le projet favorisera la création de zones propices à la biodiversité. Il peut être identifié en phase chantier un risque de dérangement à minima de la faune et d'éventuelles disséminations d'espèces invasives.

En conception, il s'agit de préserver au mieux les espaces verts et de les renforcer, de prévoir une palette végétale qui favorise la biodiversité locale et adaptée au changement climatique.

En phase chantier, il s'agira notamment d'être attentif à la gestion des espèces invasives, à protéger les arbres et à bien baliser les emprises de travaux.

LE SOL, L'EAU, L'AIR, LE CLIMAT ET LE PAYSAGE :

Paysage

Le projet fait partie de l'unité paysagère de l'agglomération lyonnaise. Il s'agit d'un paysage urbain. Il n'y a pas d'enjeu paysager notable à grande échelle.

A l'échelle du quartier du Mas du Taureau, l'enjeu est important puisque l'objectif du projet est de maintenir les îlots de fraîcheur présents et de les développer à la fois sur l'espace public mais aussi dans les futurs cœurs d'îlot. Le but est notamment de faire le lien avec le parc de Miribel Jonage au Nord et la coulée verte des Violettes au Sud, et de renforcer la présence du végétal dans le quartier.

Néanmoins, pour permettre de répondre aux enjeux du projet, il est prévu l'abattage d'environ 360 arbres pour la réalisation des espaces publics et 180 arbres pour la réalisation des opérations immobilières ; à titre de mesure d'évitement, de réduction et de compensation, il est envisagé la replantation d'environ 1 730 arbres sur les espaces publics et privés. Un travail est en cours pour affiner les objectifs de plantation dans les cœurs d'îlots des futures opérations immobilières.

Milieu physique (sol)

L'impact est très fort. La nappe alluviale d'accompagnement du Rhône est observée à environ 3 m de profondeur. Cette ressource est vulnérable en raison de sa faible profondeur, et de la présence de matériaux perméables en surface composés de limons, sables et graviers, et sensible par les captages d'eaux présents dans ses horizons.

Dans la conception des ouvrages et dans leurs réalisations, il sera nécessaire de respecter les prescriptions fixées par l'arrêté interpréfectoral relatif au champ captant de Crépieux – Charmy.

En phase chantier, il s'agira d'être vigilant sur la réalisation des travaux, il sera nécessaire de mettre en place une charte de chantier vert pour éviter le risque éventuel de pollution. Le dimensionnement des ouvrages d'infiltration tiendra compte des perméabilités.

Gestion de l'eau

L'impact est estimé faible dans la mesure où le projet ne prévoit pas de logements supplémentaires sur le périmètre mais la création de nouveaux usages avec l'arrivée d'activités économiques et artisanales sur la ZAC. Il s'agira en phase chantier d'être attentif à l'augmentation éventuelle des besoins en eau potable, et de mettre en œuvre la charte de chantier vert pour éviter le risque éventuel de pollution des eaux pluviales qui ruissellent et s'infiltrent.

Qualité de l'air

Les incidences paraissent faibles car le projet ne prévoit pas de logements supplémentaires sur le périmètre même s'il y a la création de nouveaux usages avec l'implantation de nouvelles activités du type artisanale. De plus, la requalification des axes, la végétalisation, la création du parc, l'arrivée du tramway et leur pacification devraient conduire à améliorer la qualité de l'air et le contexte environnement sonore du quartier.

LES BIENS MATERIELS ET LE PATRIMOINE CULTUREL :

Aucun périmètre de protection au titre des abords de monument historique n'est situé dans l'aire d'étude rapprochée.

Le projet ne se situe pas en zone de présomption archéologique ; la DRAC n'a pas prescrit d'archéologie préventive sur le secteur et sera avertie en cas de découverte fortuite lors des travaux.

Le projet ne paraît pas avoir d'incidences notables sur les biens matériels et le patrimoine culturel.

L'INTERACTION ENTRE LES FACTEURS VISES CI-DESSUS :

Le projet ne paraît pas avoir d'impacts notables sur l'environnement car il est conçu dans un souci de répondre aux enjeux urbains, paysagers, environnementaux du secteur. De plus, les espaces publics ont été conçus en prenant en compte le végétal présent. Seront privilégiés tout au long du projet les démarches et les actions qui démontreront une sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, et au végétal. Il est proposé de développer une stratégie végétale et environnementale à l'échelle du quartier qui permette une désimperméabilisation des sols, la préservation au maximum du patrimoine végétal existant, son renforcement à la fois sur l'espace public mais également dans les cœurs d'îlots privés avec des prescriptions fortes sur ces derniers, dans un objectif général de répondre aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

En phase chantier, il est à noter que plusieurs facteurs pourraient être impactés de manière faible à fort par les nuisances et les risques que les travaux pourraient générer.

Il sera prescrit le respect de la charte chantier vert à toutes les échelles, une vigilance sur les accès, les horaires, les nettoyages, certaines phases de chantiers (préparation du terrain et terrassement) et d'une manière générale, sur le suivi des opérations.

4 – Modalités de concertation avec le public

CONCERTATION PREALABLE A LA DESIGNATION DE L'AMENAGEUR

Conformément au cadre réglementaire issu de la loi Lamy, la dynamique de participation des habitants au projet urbain du Mas du Taureau s'est engagée dès la phase du protocole de préfiguration du NPNRU en 2015 à travers différentes modalités : réunions publiques, ateliers d'idées techniciens-habitants, événements festifs, théâtre forum...

Afin de capitaliser la parole des habitants et de la transmettre, un cahier de paroles des habitants a été réalisé en 2019. Par ailleurs, plusieurs démarches de co-construction ont été déployées avec l'appui du tissu associatif local sur des aménagements transitoires, sur la préfiguration des équipements (démarche design thinking pour la Médiathèque-Maison de quartier) ou encore avec les bailleurs sociaux dans les opérations de réhabilitation ou de proximité (auto-réhabilitation assistée, recyclerie, ateliers de réparation, médiation culturelle avec la Fresque des Lumières aux Noirettes ...). Ces démarches permettent d'allier le temps du long du projet avec celui des habitants et permettent de rendre les habitants davantage acteur de l'évolution de leur cadre de vie.

La Ville de Vaulx-en-Velin a également déployé sur son territoire des adultes relais, des médiateurs et des instances de démocratie locale (conseils de quartier, conseil de la vie associative, conseil consultatif des parents, conseil des seniors, conseil citoyen) associés aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du projet urbain (réunions régulières, visites de terrain, ateliers ...).

La Métropole de Lyon, en application des articles L. 103-2 et L. 103-3 du Code de l'urbanisme, a soumis à la concertation le projet d'aménagement sur le secteur de la ZAC Mas du Taureau.

Un dossier de consultation du projet urbain était à disposition du public du 25 septembre 2017 au 10 novembre 2017.

Le bilan de la concertation : la prise en compte du processus d'évaluation environnementale et le lancement de l'opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement ont été approuvés par délibération n° 2017-2530 du 15 décembre 2017.

CONCERTATION CONDUITE PAR L'AMENAGEUR

Depuis sa désignation en juin 2019, la SERL et les partenaires du projet conduisent des dispositifs de concertation avec le public et poursuivront ce processus tout au long de la conduite du projet :

1- Association des habitants pour la conception du projet 2020 :

Dès le début de l'opération et avant même d'avoir désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre, il a été souhaité par l'ensemble des acteurs du projet d'aller à la rencontre des habitants afin de présenter les premières orientations du projet mais surtout de questionner les habitants sur leurs visions de ce futur quartier.

Un premier atelier a eu lieu le 30 janvier 2020 avec les acteurs et associations du quartier (conseil de quartier du Mas du Taureau).

Un second atelier a eu lieu le 19 février 2020 à destination de tous les habitants, l'objectif était de les questionner sur le projet urbain proposé puis de faire des zooms thématiques sur :

- Les cheminements/déplacements,
- Le futur parc,
- Le parvis de la Médiathèque,
- La place centrale

Cet atelier a fédéré environ 80 habitants et un livrable a été produit afin de capitaliser les propositions des habitants.

2- Association des habitants pour la conception des aménagements transitoires Place Mauriac :

Dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau, la ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole de Lyon et la SERL ont souhaité engager des premiers travaux transitoires sur la place Mauriac en pleine centralité du quartier afin d'accompagner la vie du quartier au cours des premières années de l'opération. Il s'agissait de pouvoir répondre à plusieurs enjeux liés aux usages de ce lieu : sécurisation des cheminements piétons, amélioration du fonctionnement du marché forain, aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, sécuriser les abords de l'école Courcelles et raccrocher la nouvelle Médiathèque Maison de quartier à la centralité.

Afin que cet espace soit adapté aux besoins et aux usages des habitants, une concertation a été engagée avec les habitants et plus particulièrement en lien avec les parents d'élèves de l'école Courcelles, le conseil de quartier, les techniciens de la Ville de Vaulx-en-Velin et les forains du marché (plusieurs réunions se sont tenues dès fin 2020).

- **Des stands ont été tenus sur le marché du Mas et à la sortie des écoles Courcelles et Gagarine** du mercredi 3 mars 2021, au vendredi 5 mars 2021, où des questionnaires ont également été distribués : 130 personnes rencontrées, 64 répondants au questionnaire.
- **Un atelier sous le préau de l'école Courcelles s'est déroulé le samedi 6 mars matin 2021 // 23 participants.**
- En complément, **une consultation en ligne sur le site internet de la Ville www.vaulx-en-velin.net** a recueilli 48 contributions du 1er au 21 mars 2021.

3- Concertation thématique – 2021 et 2022

Le 29 avril 2021, une réunion publique en visioconférence a permis de présenter l'avancement du projet du Mas du Taureau, en présence des élus de la Ville et de la Métropole, et de la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Grâce à l'assouplissement des contraintes sanitaires, et afin de poursuivre le dialogue sur le projet, plusieurs temps d'échanges ont ensuite pu être organisés sur 2021 et 2022 :

- Trois balades commentées suivies d'un atelier en salle, les 17 juin et 7 juillet, pour imaginer les espaces publics de demain : la nouvelle place du marché et de la Médiathèque – Maison de quartier, et le futur parc du Mas du Taureau. 40 participants environ et un groupe d'une dizaine d'enfants.
- Deux ateliers en pied d'immeuble en lien avec le bailleur EMH sur la résidentialisation des Noirettes ont eu lieu le 15 et 17 septembre. 40 habitants rencontrés environ.
- Deux rencontres spontanées auprès des jeunes du quartier sur espace public se sont également déroulées le 23 novembre 2021 et le 15 juin 2022 pour discuter des usages sportifs actuels et futurs dans le quartier. Un temps spécifique a été organisé avec le centre de loisirs pour nous permettre d'échanger avec les plus jeunes.
- Deux réunions avec le Conseil de Quartier en présence de la Maitrise d'œuvre des Espaces publics se sont également tenues le 24 novembre 2021 et 18 mai 2022 afin de discuter du projet et de recueillir les recommandations des habitants. Une rencontre a été organisée avec le conseil des seniors pour leurs présenter le projet et recueillir leurs remarques.
- Ces temps d'échanges ont été co-animés par Ville Ouverte, en charge de la concertation, la SERL, aménageur, l'équipe du Grand Projet de Ville (GPV), ainsi que les paysagistes de l'agence TER, maître d'œuvre des espaces publics du Mas du Taureau.

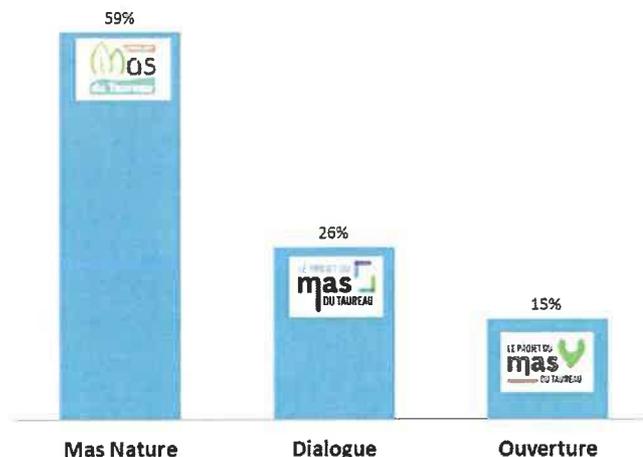
4- Les cafés du projet

Le GPV et la SERL se retrouvent une fois par mois, chaque premier mercredi, sur le marché afin de rencontrer les habitants et de répondre aux questions, expliquer le projet et interroger les usagers sur les souhaits d'aménagement.

En fonction des besoins et des sollicitations, d'autres maîtres d'ouvrage ont pu s'associer à la démarche afin de présenter leurs projets comme le SYTRAL pour le Tramway T9 ou encore EMH pour la résidentialisation sur les Noirettes

5- Association des habitants au choix de la charte graphique et du logo du projet

Une consultation en ligne réalisée sur la plateforme www.monavis-vaux-en-velin.net entre le 30 avril et le 31 mai 2021 a permis aux habitants de s'exprimer sur le choix du futur logo et de la charte graphique du projet de ZAC.



6- Enquête publique (DUP et Autorisation environnementale)

L'enquête publique du projet constituera un autre moment d'expression incontournable pour les usagers du territoire.

DROIT D'INITIATIVE

En application des articles L. 121-19 et R. 121-26 du Code de l'environnement, le droit d'initiative peut être exercé auprès du Préfet du Rhône par :

1. Un nombre de ressortissants majeurs de l'Union européenne résidant dans le périmètre de la déclaration d'intention égal à 20 % de la population recensée dans les communes du même périmètre, ou à 10 % de la population recensée dans le ou les départements, dans la ou les régions où se trouve tout ou partie du territoire mentionné dans la déclaration d'intention ;
2. Un conseil régional, départemental ou municipal ou l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale dont le territoire est compris en tout ou partie dans celui défini dans la déclaration d'intention ;
3. Une association agréée au niveau national en application de l'article L. 141-1, ou deux associations ou une fédération d'associations agréée (s) au titre de l'article L. 141-1 dans le cadre de la région ou du département dont le territoire est compris en tout ou partie dans celui défini dans la déclaration d'intention.

Ce droit s'exerce au plus tard dans un délai de deux mois suivant la publication de la présente déclaration d'intention, par courrier électronique à l'adresse pref-dad-urbanisme-pref69@rhone.gouv.fr , ou par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture du Rhône
Direction des affaires juridiques et de l'administration locale
Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique
69419 Lyon cedex 03.

Le Préfet du Rhône informera sans délai la SERL et la Métropole de Lyon de l'exercice de ce droit, appréciera la recevabilité de la demande, décidera de l'opportunité d'organiser une concertation préalable et rendra sa décision publique dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de la demande. En l'absence de décision explicite dans ce délai, le Préfet est réputé avoir rejeté la demande.

5 – Publicité de la déclaration d'intention

La présente déclaration d'intention sera publiée :

- sur le site internet de la SERL : <https://serl.fr/references-groupe-serl/zac-du-mas-du-taureau/>
- sur le site internet de la Préfecture du Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques>

Elle fera également l'objet d'un affichage dans les mairies des communes susceptibles d'être affectées par le projet, dont la liste figure au 2- de la présente déclaration.

